



Règlement
intérieur de la
garderie
périscolaire

Mirabel-et-Blacons
Piégros-la-Clastre

2020-2021

"La MJC-Centre social Nini Chaize : un espace de vie collective et sociale, un espace d'éducation populaire, un espace de lien social, de développement personnel, de créativité et d'expression."

MJC
NINI CHAIZE
Centre Social

Règlement intérieur de la Garderie périscolaire 2020-2021

1- Généralités

La **garderie périscolaire** est gérée par l'association MJC Centre Social Nini Chaize dont le siège social est à Aouste-Sur-Sye.

La **garderie périscolaire** a pour but d'accueillir les enfants fréquentant le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** des 3 communes : Les Berthalais (cycle1), Piégros-La-Clastre (Cycle 2) et Mirabel-et-Blacons (cycle 3), en dehors des heures scolaires.

C'est un lieu de détente, de loisir, de repos individuel ou en groupe qui respecte le bien-être physique et affectif des enfants.

Les enfants seront encadrés par des animateurs-trices recrutés par la MJC-centre social Nini Chaize. Des jeux, des livres et du matériel pédagogique seront à disposition des enfants. La **garderie périscolaire** n'est pas une étude surveillée, l'enfant est libre d'y faire ou non, ses devoirs. Trait d'union entre l'école et la famille, la garderie est attentive à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens et à la vie collective.

2- Lieu d'accueil

Les **garderies périscolaires** sont situées dans l'école élémentaire de Piégros-La-Clastre (espace garderie) et l'école maternelle des Berthalais (espace dortoir).

3. Admissions

Tous les enfants scolarisés au RPI peuvent bénéficier de la garderie périscolaire hormis les enfants de la toute petite section.

4. Les horaires d'ouverture en période scolaire

Piégros-La-Clastre

LUNDI	7h30-8h30	16h20- 18h30
MARDI	7h30-8h30	16h20- 18h30
JEUDI	7h30-8h30	16h20- 18h30
VENDREDI	7h30-8h30	16h20- 18h30

Berthalais

LUNDI	16h00- 17h30
MARDI	16h00- 17h30
JEUDI	16h00- 17h30
VENDREDI	16h00- 17h30

La MJC Centre Social Nini Chaize, se réserve le droit de refuser l'accès aux familles qui ne respecteraient pas, de manière répétée les horaires de fermeture de la **garderie périscolaire**.

Les enfants qui n'auraient pas été récupérés dans les horaires d'ouverture, et sans contact téléphonique avec la famille, seront déposés à la **gendarmerie de Crest** ou il conviendra de les reprendre.

5. Les modalités d'inscription

Les parents devront prendre connaissance du fonctionnement de la structure et l'inscription de l'enfant vaut acceptation du présent règlement intérieur.

L'adhésion à la MJC Centre Social, est de 5€ par enfant pour l'année 2020-2021.

L'adhésion est obligatoire dès la première inscription et valable jusqu'au 31 Août 2021.

L'inscription est possible tout au long de l'année scolaire.

Liste des pièces à fournir pour l'inscription :

- ⑨ Fiche d'adhésion à la MJC-centre social Nini Chaize
- ⑨ Fiche sanitaire
- ⑨ Copie des vaccinations
- ⑨ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- ⑨ Attestation CAF indiquant le Quotient familial
- ⑨ La fiche de réservation
- ⑨ Le coupon réponse pour acceptation du règlement intérieur

Les parents veilleront à nous signaler tout changement administratif en cours d'année.

Les dossiers d'inscription sont à récupérer à l'accueil de la MJC Centre Social Nini Chaize ou sur le site internet : www.mjcninichaize.org.

Réservation des places

La capacité d'accueil est de :

- ☐ **35 enfants à Piégros-La-Clastre les lundis et vendredi et 40 les mardis et jeudis**
- ☐ **15 enfants aux Berthalais du lundi au vendredi**

Les réservations seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Pour réserver, plusieurs moyens sont possibles :

- Par le portail famille CONNECTHYS (voir procédure à la fin)
- Par les feuilles de réservation à rendre impérativement le lundi précédant la semaine d'inscription.
- Par mail, le mercredi jusqu'au mercredi précédant la semaine d'inscription:

gardierpi@mjcnichaize.org

- Par SMS au 06.46.61.70.51 (GARDERIE BERTHALAIS) ou au 07.86.25.54.70 (GARDERIE PIEGROS)
- En cas d'urgence, par téléphone jusqu'à la veille au soir

A la rentrée scolaire toute inscription sera prise en compte après avoir réglé les éventuels impayés des mois précédents.

IMPORTANT : Pensez à informer vos enfants qu'ils sont inscrits à la garderie.

6. Tarification

La tarification s'effectue à la demi-heure en fonction du quotient familial.

Les demi-heures débutent dès l'ouverture de la garderie.

Toute demi-heure commencée est due.

TARIF garderie (à la demi-heure) 2020-2021		QUOTIENT FAMILIAL				
		0 à 300	301 à 500	501 à 770	771 à 999	+ de 1000
Année scolaire	1er enfant	0,80 €	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,35 €
	enfant supplémentaire	0,70 €	0,90 €	1,05 €	1,20 €	1,25 €

Annulation

Toute annulation doit être indiquée au plus tard la veille sur les temps de garderie, à défaut les réservations seront comptabilisées et facturées, sauf en cas de **maladie** de l'enfant ou d'**événement familial exceptionnel et sur présentation d'un justificatif**.

7 Le paiement

Le règlement se fera chaque mois selon la présence de l'enfant. Le montant à payer sera indiqué sur la facture qui sera établie.

En cours d'année, le délai de paiement est d'un mois après la réception de la facture. Après deux factures impayées nous nous réservons le droit ne plus accepter votre-vos enfants.

Les animateurs accepteront exclusivement les chèques. Le paiement en espèces se fera directement à la MJC-Centre social Nini Chaize.

En cas de difficulté de règlement, il est indispensable de prendre un RDV avec la direction de la MJC-centre social Nini Chaize.

Pénalités :

Le respect de l'heure de fermeture de la garderie périscolaire est impératif : en cas de non-respect des horaires, une pénalité de 15€ par famille sera appliquée à chaque retard après 17h30/18h30

Le non-respect répétitif des horaires peut entraîner l'exclusion de la garderie périscolaire.

8. Recommandations et santé

Les bijoux et objets précieux sont interdits. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Maladie :

Les parents veilleront à ne pas confier à la **garderie périscolaire** un enfant malade. Aucun médicament ne sera administré sauf pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé.

En cas de maladie, les parents/représentants légaux sont prévenus pour décider avec l'animateur-riche de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, l'animateur-riche appellera le médecin de famille ou à défaut celui de son choix.

Accident :

En cas d'urgence et d'accident, l'animateur-riche suit la procédure suivante :

1 = appel aux services d'urgence (pompiers)

2 = appel aux parents/représentants légaux/personne à prévenir en cas d'urgence

3= appel à la direction de la MJC-Centre social Nini Chaize

Protocole sanitaire

Au regard du protocole sanitaire des écoles du 26 août 2020, les animateurs-rices porteront un masque « grand public » en présence des enfants, de leurs responsables légaux et de leurs collègues dans les espaces clos et extérieurs

Les gestes barrières suivants seront appliqués :

- Se laver régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,

- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- Saluer sans se serrer les mains, éviter les embrassades.

9. Les arrivées et les départs

Arrivée de l'enfant :

Le matin : la famille est responsable de la conduite de-s enfant-s jusqu'à la garderie. Les parents actualisent, sur tablette, la présence de leur enfant à chaque arrivée.

Le soir :

Les enfants qui restent à garderie sur le même lieu que leur école sont pris en charge par l'animateur-riche à la sortie de l'école (Piegros ou Berthalais).

Les enfants qui prennent le car sont pris en charge par un-e agent-e communal-e à la sortie de l'école de Piégros et des Berthalais pour le transfert vers le car

Les enfants qui arrivent avec le car à l'école des Berthalais sont pris en charge par un-e agent-e communal-e pour le transfert du car vers la garderie des Berthalais.

Départ de l'enfant :

Le matin : les enfants scolarisés à Blacons ou aux Berthalais sont accompagnés au car par un-e agent-e communal-e ; les enfants scolarisés à Piegros sont déposés dans la cours de l'école par l'animateur-riche.

Le soir : seuls les parents et représentants légaux ou toute personne autorisée sur les fiches d'inscription peuvent venir récupérer les enfants, et actualisent, sur ordinateur, la présence de leur enfant à chaque départ.

10. Règles de vie

L'enfant doit apporter un goûter. En cas d'oubli exceptionnel, les animateurs-rices en fourniront un. Il devra être remplacé par les familles dans les plus brefs délais.

Les individus parents / enfants / animatrices-teurs coopèrent dans l'écoute et la considération.

Tout enfant qui trouble le groupe par un comportement violent ou provoquant à l'égard des adultes ou des enfants, pourra être exclu temporairement, si les tentatives d'écoutes et d'apaisement ne sont pas concluantes. Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devient un risque pour lui-même ou pour le groupe, il pourra être exclu définitivement.

11. Assurance

La MJC-Centre social Nini Chaize est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service de la **garderie périscolaire**.

Nous contacter :

MJC Centre Social Nini Chaize
6 rue Gustave Gresse
26400 Aouste Sur Sye
tél : 04.75.25.14.20

GARDERIE BERTHALAIS 06.46.61.70.51

GARDERIE PIEGROS 07.86.25.54.70

gardierpi@mjcninichaize.org

PROCEDURE CONNECTHYS

Lien Internet : <https://centresocial.ninichaize.connecthys.com/login?next=%2Faccueil>

Bienvenue sur Connecthys, notre portail famille, qui vous permet d'inscrire vos enfants au centre de loisirs les mercredis en période scolaire (3-6 ans et 6-11 ans), durant les vacances (6-11 ans et 11-14 ans) et à la garderie périscolaire Piégros-La-Clastre et mirabel-et-Blacons. Vous pouvez également effectuer des règlements en ligne (lorsque la facture a été générée).

Sur ce portail, vous pouvez en ligne faire des demandes d'inscription sur les dates qui vous intéressent.

Portail Familles Connecthys

Vous trouverez ci-dessous vos codes d'accès personnels au portail famille :

Identifiant : {IDENTIFIANT_INTERNET} Mot de passe : {MOTDEPASSE_INTERNET}

Lors de votre première connexion à Connecthys, vous devrez personnaliser votre mot de passe (pensez à conserver vos identifiants).

Fonctionnement

Les inscriptions sur Connecthys se font en 2 étapes :

1) Commencez d'abord par inscrire le membre de votre famille concerné à une activité (si c'est déjà le cas, passez directement à l'étape suivante), et attendez afin que la validation soit effective (cette étape n'est à réaliser qu'une seule fois par activité).

Exemple : Vous souhaitez inscrire un enfant de 5 ans au centre de loisirs le mercredi 06 novembre. Vous devez commencer par demander son inscription à l'activité "Centre de Loisirs - Mercredi 3-6 ans". Ceci se fait en cliquant sur le pavé "Activités", puis en cliquant sur "Inscrire à une activité" la personne concernée. Votre demande va alors nous être envoyée afin que nous puissions ou non la valider. La validation ne sera effective qu'après réception du mail de confirmation.

2) Vous pouvez maintenant faire vos demandes de réservations.

Exemple : si l'on reprend l'enfant de 5 ans de l'exemple ci-dessus, vous devez maintenant cliquer sur le pavé "Réservations". Sous le nom de l'enfant apparaîtra alors la période disponible à la réservation pour le centre de loisirs des 3-6 ans. En cliquant dessus, vous arrivez sur un calendrier sur lequel vous pouvez sélectionner les dates auxquelles vous souhaitez faire les réservations. Lorsque vous validez vos choix, la demande nous est automatiquement transmise.

3) Règlement en ligne : à partir du moment où une facture est éditée par la MJC CS Nini Chaize, il vous est maintenant possible de la payer en ligne sur le portail. Il suffit de vous rendre sur le pavé "Factures" et de suivre les instructions.

ATTENTION IMPORTANT :

- **une demande de réservation faite sur Connecthys ne sera pas forcément validée.** Ceci dépendra de la disponibilité des jours demandés. Vous recevrez un e-mail qui vous listera les réservations qui ont été validées, et celles qui n'ont pas pu l'être. La demande est dans ce cas automatiquement enregistrée "en attente", et ne pourra être validée que si une place se libère (vous en serez alors informés). Les demandes de réservation faites sur Connecthys seront traitées les jours d'ouverture de l'accueil de la MJC CS (du mardi au vendredi).

- les demandes d'inscription pour les vacances se font sur le même principe que par les autres canaux de communication : les inscriptions à la semaine sont privilégiées. Les demandes qui concernent des journées seront automatiquement mises en attente, et validées si et seulement si il y a de la place la semaine qui précède la date souhaitée.

Nous espérons que ce nouveau service vous apportera toute satisfaction.

Si vous souhaitez recevoir la newsletter mensuelle de la MJC-centre social Nini Chaize, merci de vous inscrire via le site internet : <https://www.mjcninichaize.org/> (page d'accueil à droite, "Pour connaître toutes nos actus")

